



Compte-rendu de la CAPA du 19 juin 2019

Congés de formation professionnelle,
accès à la hors classe, à la classe exceptionnelle et à l'échelon spécial de la classe exceptionnelle

Congés de formation professionnelle

18 collègues ont postulé, 2 EDA et 16 EDO.

1 EDA et 1 EDO obtiennent un congé de formation professionnelle.

Pour information, le nombre de congés octroyés est fixé au prorata des effectifs en faisant la demande. Il est donc important de demander ces congés.

Accès à la hors classe

88 collègues étaient promouvables.

Les élues SNUipp-FSU et SNES-FSU sont intervenues pour que les collègues retraitables aient une carrière qui se déroule sur deux grades, conformément à l'esprit du PPCR.

17 psychologues accèdent à la hors classe : 8 EDA et 9 EDO.

Les avis recteur des promus vont de satisfaisant à excellent. 16 sont à l'échelon 11 et 1 à l'échelon 10. Le dernier promu du tableau d'avancement a 185 points ; les deux collègues retraitables s'insèrent dans ce tableau.

Accès à la classe exceptionnelle au titre du vivier 1

12 collègues étaient promouvables, 5 EDA et 7 EDO.

3 accèdent à la hors classe : 1 EDA et 2 EDO.

Le dernier promu du tableau d'avancement a 135 points.

Accès à la classe exceptionnelle au titre du vivier 2

5 collègues étaient promouvables, 2 EDA et 3 EDO. Parmi eux, 2 EDO étaient également promouvables au titre du vivier 1.

1 EDA accède à la classe exceptionnelle.

Le promu du tableau d'avancement a 132 points.

Accès à l'échelon spécial de la classe exceptionnelle

3 collègues DCIO étaient promouvables.

1 accède à l'échelon spécial de la classe exceptionnelle.

Le promu du tableau d'avancement a 140 points.

Questions Diverses

Pérennité des avis :

Si les avis émis par les évaluateurs lors des rendez-vous de carrière peuvent être contestés, **ceux émis hors entretiens de carrière lors de la campagne 2018 d'accès à la hors classe ne sont pas contestables.**

Les élus SNUipp-FSU et SNES-FSU sont intervenus au niveau du ministère pour que tous les avis soient révisables.

Concernant les avis « à consolider », nous avons demandé que les collègues concernés puissent être accompagnés et réévalués.

Double carrière des EDA détachés :

Pour info/rappel, le détachement des EDA est constitutif de la création du corps, tenant compte de l'historique du déroulement de carrière des anciens instituteurs et professeurs des écoles.

Les détachés promus dans le corps des professeurs des écoles libéreront des places dans le corps des psychologues selon l'ordre du tableau d'avancement.

Les élues SNUIPP-FSU et SNES-FSU

Nathalie Pelletier, Delphine Guérin, Estelle Quillivic, Sylvie Le Goff, Laurie-Anne Allemand et Solenne Ogier.

psyen.rennes@fsu.fr

Cette adresse vous permet de contacter

- vos élues PsyEN EDA et EDO de l'académie de Rennes
- vos sections départementales SNUipp (22, 29, 35, 56)
- votre section académique SNES (Bretagne)

Permanences téléphoniques

- le lundi après-midi au SNES Bretagne 02 99 84 37 00
- le mardi après-midi au SNUipp 56 au 02 97 21 03 41

Retrouvez-nous également sur le site psyen.fsu.fr